

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Procès verbal du CA du 9 juillet 2026

L'an 2026 le 9 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédéric FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Olivier MEROT, Carine MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-Hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC.

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE.

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : **71**

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 9JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

Délibération DB-156-2026 : Installation de Laurence André, Nouvelle Conseillère Communautaire.....	6
Délibération DB-158-2026 : Association des intercommunalités de France - Désignation des représentants.....	7
Délibération DB-159-2026 : commission Intercommunale d'Accessibilité - Renouvellement des membres du collège élus.....	7
Délibération DB-160-2026 : commission Départementale de la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains - Désignation.....	8
Délibération DB-161-2026 : Agence Bretagne Next - Désignation de représentants.....	8
Délibération DB-162-2026 : ADE (Association de Développement Economique).....	8
Délibération DB-163-2026 : Alliance Villes Emploi- Désignation d'un délégué.....	8
Délibération DB-164-2026 : ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) - désignation d'un titulaire.....	9
Délibération DB-165-2026 : Comité de l'agriculture - Désignation des représentants.....	9
Délibération DB-166-2026 : Cités des métiers- Désignation des représentants.....	9
Délibération DB-168-2026 : Syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE- Désignation des délégués..	9
Délibération DB-170-2026 : Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)- Désignation des délégués.....	10
Délibération DB-171-2026 : CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise Risques, envir, mobilité, aménagement) - Désignation d'un représentant.....	10
Délibération DB-172-2026 : AMORCE- Désignations des délégués.....	10
Délibération DB-173-2026 : Air Breizh- Désignation des délégués.....	11
Délibération DB-174-2026 : Association Réserves naturelles de France - Désignation d'un délégué.....	11
Délibération DB-175-2026 : Comité consultatif - Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc- désignation d'un délégué.....	11
Délibération DB-176-2026 : Comité d'expert de la gestion des épisodes de pollution atmosphérique - Désignation des représentants.....	11

Délibération DB-177-2026 : Comité de pilotage stratégique régionale des représentants.....	12
Délibération DB-178-2026 : Commission des cultures marines des Côtes d'Armor.....	12
Délibération DB-179-2026 : Commission d'attribution des places des établissements d'accueil du jeune enfant - Désignation des représentants.....	12
Délibération DB-180-2026 : MJC de Quintin - Désignation des délégués.....	13
Délibération DB-181-2026 : Conseil Départemental d'accès au droit - Désignation d'un délégué.....	13
Délibération DB-182-2026 : Association Régionale du Conservatoire des Arts et Métiers (ARCNAM) - Désignation d'un délégué.....	13
Délibération DB-183-2026 : Etablissement Public Locaux d'enseignement - Désignation des représentants.....	13
Délibération DB-184-2026 : IUT de Saint Brieuc - Désignation des délégués.....	14
Délibération DB-185-2026 : Commission locale de l'eau su SAGE d'ATG pays de Guingamp - Désignation d'un délégué.....	15
Délibération DB-186-2026 : Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement - Désignation des délégués.....	15
Délibération DB-187-2026 : Commission de délégation de service public eau et assainissement - Règlement intérieur.....	15
Délibération DB-188-2026 : Politique de l'économie - Subventions 2026.....	16
Délibération DB-189-2026 : Covoiturage - Convention d'objectifs partagés avec l'association Ehop.....	18
Délibération DB-190-2026 : Association Vélo Utile - Subvention 2026.....	20
Délibération DB-191-2026 : Poursuite du dispositif « Savoir rouler à vélo ».....	21
Délibération DB-192-2026 : prolongation de l'expérimentation du transport à la demande DOMITUB.....	22
Délibération DB-193-2026 : Déchèteries de Saint-Brieuc Armor Agglomération-Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur des déchèteries et l'optimisation du fonctionnement.....	23
Délibération DB-194-2026 : délégation des aides à la pierre - Signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence et de l'avenant n° 1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.....	25
Délibération DB-195-2026 : subventions culturelles - 2nde vague 2026.....	26
Délibération DB-196-2026 : Schéma Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dans les Côtes d'Armor-2026-2028.....	29
Délibération DB-197-2026 : Service commun "ALSH et activités des adolescents" : Participation 2026 au fonctionnement de la MJC de Quintin.....	30

Délibération DB-198-2026 : Projet Territorial de Santé : convention de partenariat avec Air Breizh et le Centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Trégueux
pollens.....

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_204_2026-DE

Délibération DB-199-2026 : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)- Avis de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur la modification n°2.....31

Délibération DB-200-2026 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal : modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1.....32

Délibération DB-201-2026 : Site Patrimonial Remarquable de Quintin : modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable.....32

Délibération DB-202-2026 : Tarif 2025 de vente de chaleur - réseau de chaleur de Brézillet.....33

*La séance est ouverte sous la présidence de Stéphane BRIEND.
(Victor BONNOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.)*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026 Reçu en préfecture le 30/09/2026 Publié le ID : 022-200069409-20260924-DB_204_2026-DE

M. BRIEND

Vous avez noté que nous ne sommes plus 72, mais 71.

En préambule, Mickaël COSSON a souhaité que je vous lise cette déclaration :

« Je ne pourrai pas siéger ce soir, non pas faute de vouloir représenter la commune d'Hillion au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération, mais faute de le pouvoir pour une faute qui ne nous incombe pas, mais dont la justice a décidé de nous faire payer les conséquences. Nous avons décidé de prendre le chemin des urnes, plutôt que d'emprunter celui de la justice dont ni la direction ni la durée ne nous étaient certaines. Par ce chemin des urnes, nous savons désormais que l'élection aura lieu dans moins de 3 mois, dont l'issue reposera sur les Hillionnaises et Hillionnais à qui nous avons décidé d'accorder toute notre confiance pour revenir encore plus forts dès cet automne ».

Délibération DB-156-2026 : Installation de Laurence André, Nouvelle Conseillère Communautaire

M. BRIEND

Laurence ANDRE remplacera Ronan KERDRAON en tant que conseillère communautaire.

Bienvenue, Laurence, au sein de cette Agglomération.

Mme ANDRE

Bonjour à toutes et tous,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre accueil.

Je succède aujourd'hui à Ronan KERDRAON dont je souhaite saluer l'engagement politique en tant que maire de la ville de Plérin pendant 18 et président de l'Agglomération sur le précédent mandat.

Je le remercie de la confiance qu'il m'a témoignée.

C'est avec beaucoup d'humilité que je rejoins aujourd'hui cette assemblée communautaire et que je m'engage dans cette nouvelle aventure afin de consolider et construire ensemble l'avenir de notre territoire, sur le plan économique, sur l'aménagement, le logement, les mobilités, la transition écologique et la gestion des déchets et de l'eau.

Je serai donc attentive aux préoccupations de nos communes, aux décisions prises au sein de notre assemblée, et à l'amélioration de nos services publics.

Au-delà de nos sensibilités respectives, je crois profondément que nous partageons une même ambition : agir dans l'intérêt général, contribuer au développement de notre Agglomération et améliorer concrètement le quotidien de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. BRIEND

Merci, c'est dans la lignée de notre ancien Président.

Bienvenue parmi nous.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-156-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-158-2026 : Association des intercommunalités de France - Désignation des représentants

M. BRIEND

Je vais débiter par une série de désignations et je remercie tous les groupes qui ont travaillé sur ces désignations, plus de 80.

Merci aussi aux services qui ont œuvré pour que nous soyons prêts aujourd'hui.

Je vous propose de considérer que tout le monde a lu la délibération afin que je donne uniquement l'objet et les noms.

Concernant la première désignation, je vous propose de me nommer titulaire et de nommer Thierry SIMELIERE en tant que suppléant.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-158-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-159-2026 : commission Intercommunale d'Accessibilité - Renouvellement des membres du collège élus

M. BRIEND

Il nous faut renouveler les membres du collège.

- Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant ;
- Les représentants de l'EPCI et des communes: 14 membres ;

TITULAIRE
1- Catherine LEMAITRE
2- Alain ATLAN
3- Magalie CHAPRON
4- Laurent BOINAUD
5- Yannick CHAPELAIN
6- Chantal MALAPERT
7- Anita GICQUEL
8- Véronique BOURGEAIS
9- Jonathan NABET
10- Léon TOUPIN
11- Hélène BELOEIL
12- Laurence ANDRE
13- Cigdem AKTAS
14- Stéphane FAVRAIS
15- Fanny YOUNSI

DECIDE que les représentants ci dessous seront désignés par arrêté :

- Les représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées : 7 membres ;
- Le représentant d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées : 1 membre ;
- Le représentant d'acteurs économiques : 1 membre ;
- Les représentants d'autres usagers de la ville : 2 membres.

APPROUVE le règlement intérieur de cette commission, annexé à la présente délibération,

DELEGUE au Président la nomination et le remplacement, le cas échéant, des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

INSTAURE avec les commissions communales des relations transversales sur le sujet de l'accessibilité.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-159-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-160-2026 : commission Départementale de la lutte contre la prostitution, la proxénétisme et la traite des êtres humains - Désignation

M. BRIEND

Nous vous proposons de désigner Raphaël LE MEHAUTE en tant que titulaire.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-160-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-161-2026 : Agence Bretagne Next - Désignation de représentants

M. BRIEND

Nous proposons Victor BONNOT en tant que titulaire et Vincent ALLENO en tant que suppléant.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-161-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-162-2026 : ADE (Association de Développement Economique)

M. BRIEND

Nous proposons, en tant que délégué titulaire, Victor BONNOT.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-162-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-163-2026 : Alliance Villes Emploi - Désignation d'un délégué

M. BRIEND

Nous proposons Abdel BELARBI.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-163-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-164-2026 : ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) - Désignation d'un titulaire

M. BRIEND

Nous proposons Michel LE DUAULT.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-164-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-165-2026 : Comité de l'agriculture - Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous proposons :

- Titulaires : Michel LE DUAULT, Thierry GOUYETTE, Laurence MAHE, Pascal PRIDO.
- Suppléants : Dominique LOQUIN, Anthony BERTHELOT, Michel JOUAN, Sylvie CONAN.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-165-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-166-2026 : Cités des métiers- Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous proposons de désigner, en tant que délégué titulaire, Bruno BEUZIT, et en tant que délégué suppléant, Victor BONNOT.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-166-2026 est adoptée à l'unanimité.

(La délibération DB-167 est reportée.)

Délibération DB-168-2026 : Syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons :

- En titulaires : David TOLLEMER et Christian JOLLY.
- En suppléants : Boris GUILLOU et Stéphane OLLIVIER.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-168-2026 est adoptée à l'unanimité.

(La délibération 169 est reportée.)

Délibération DB-170-2026 : Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous proposons de désigner Hugues LESAGE (titulaire) et Bernard CROGUENNEC (suppléant).

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-170-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-171-2026 : CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise Risques, envir, mobilité, aménagement) - Désignation d'un représentant

M. BRIEND

Nous vous proposons Bernard CROGUENNEC.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-171-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-172-2026 : AMORCE- Désignations des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons Jean-Marc LABBE comme titulaire et Marcel SERANDOUR comme suppléant.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-172-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-173-2026 : Air Breizh- Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons Jean-Marc LABBE en tant que titulaire et Thierry SIMELIERE comme suppléant.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-173-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-174-2026 : Association Réserves naturelles de France - Désignation d'un délégué

M. BRIEND

Nous vous proposons Sylvie CONAN.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-174-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-175-2026 : Comité consultatif - Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc- désignation d'un délégué

M. BRIEND

Nous vous proposons Sylvie CONAN.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

*(Il est procédé au vote à main levée.)***La délibération DB-175-2026 est adoptée à l'unanimité.**

Délibération DB-176-2026 : Comité d'expert de la gestion d
atmosphérique - Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons deux titulaires : Jean-Marc LABBE et Boris GUILLOU.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-176-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-177-2026 : Comité de pilotage stratégique régional portuaire - Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons Victor BONNOT comme titulaire et Hugues LESAGE comme suppléant.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-177-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-178-2026 : Commission des cultures marines des Côtes d'Armor

M. BRIEND

Nous vous proposons Jean-Marc LABBE en tant que titulaire et Sylvie CONAN en tant que suppléante.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-178-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-179-2026 : Commission d'attribution des places des établissements d'accueil du jeune enfant - Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons :

- Pour le littoral : Fanny YOUNSI.
- Pour le centre : Marie-Hélène REGNIER.
- Pour le sud : Stéphane OLLIVIER.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-179-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-180-2026 : MJC de Quintin - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons Olivier CHASTEL en tant que titulaire et Stéphane OLLIVIER comme suppléant.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-180-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-181-2026 : Conseil Départemental d'accès au droit - Désignation d'un délégué

M. BRIEND

Nous vous proposons Raphaël LE MEHAUTE.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-181-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-182-2026 : Association Régionale du Conservatoire des Arts et Métiers (ARCNAM) - Désignation d'un délégué

M. BRIEND

Nous vous proposons Vincent ALLENO.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-182-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-183-2026 : établissements Public Locaux d'enseignement - Désignation des représentants

M. BRIEND

Nous vous proposons la liste de titulaires suivante :

- Collège Charles de Gaulle à Hillion : Nathan GUINARD.
- Collège Jean Macé à Saint-Brieuc : Bernard CROGUENNEC.
- Collège Léonard de Vinci à Saint-Brieuc : Guillaume REBILLARD.
- Collège Anatole Le Bras : Marie PASCO.
- Collège Racine : Marie-Hélène REGNIER.
- Lycée Rabelais à Saint-Brieuc : Carine BERTHELOT.
- Lycée Freyssinet : Marie PASCO.
- Lycée Chaptal à Saint-Brieuc : Marie Gabrielle RAULT-NIZETTI
- Lycée Jean Moulin à Saint-Brieuc : Catherine LEMAITRE.
- Lycée Ernest Renan à Saint-Brieuc : Pierre-Yves BOISLET.
- Collège Jules Lequier à Plérin : Loïc BARBOT.
- Collège La Métairie à Ploufragan : Bruno BEUZIT.
- Collège Volozen à Quintin : Olivier CHASTEL.
- Lycée professionnel Jean Monnet à Quintin : Olivier CHASTEL.
- Lycée la Closerie à Saint-Quay-Portrieux : Thierry SIMELIERE
- Collège Camille Claudel à Saint-Quay-Portrieux : Nicolas HEURTEL.
- Collège Eugène Guillevic à Plœuc-L'Hermitage : Nicole OGER.

M. HAAS

Les répartitions ont-elles été faites en fonction des cartes scolaires ?

M. BRIEND

Je ne pense pas.

M. SIMELIERE

À Camille Claudel, je suis représentant du Département. Je vais donc représenter deux collectivités ?

(Réponse inaudible.)

Et pour la Closerie, cela ne pose pas de problème ?

Si Nicolas HEURTEL accepte, ce sera très bien.

M. BRIEND

S'il est d'accord, je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-183-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-184-2026 : IUT de Saint-Brieuc - Désignation des délégués

M. BRIEND

Nous vous proposons, en tant que délégué titulaire, Vincent ALLENO, et, en tant que déléguée suppléante, Emma POEDRAS.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-184-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-185-2026 : Commission locale de l'eau du SAGE d'ATG Pays de Guingamp
- Désignation d'un délégué

M. BRIEND

Nous vous proposons Arnaud LEBRETON.

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-185-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-186-2026 : Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement
- Désignation des délégués

M. BRIEND

DECIDE D'ÉLIRE comme membres du conseil d'exploitation commun aux régies de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, les élus ci-dessous désignés :

<u>CONSEIL D'EXPLOITATION</u>	
TITULAIRES COMMUNAUTAIRES	TITULAIRES MUNICIPAUX
1- Arnaud LE BRETON	1- Boris GUILLOU
2- Richard HAAS	2- Anthony BERTHELOT
3- Bernard CROGUENNEC	3- Michel JOUAN
4- Loïc TARDY	4- Joël RIVALLAN
5-Philippe PIERRE	5- Bernard ESCANDE
6- Marcel SERANDOUR	6- Régis BEELDENS
7- Olivier CHASTEL	7- Chantal BALLOUARD
8- Frédérick FRANCILLETTE	8- Jacques LANCEPLAINE
9- Michèle HAICAULT	9- Jean Luc VAULAY
10- Adil BOUKLATA	10- Chantal MALAPERT
11-Thierry TARDIEU	11-Patrice BANNIER
12- Alain RAULT	12- Patrick PEDRON
13- Valérie TRAISSAC	13- Nadia DRUILLENNEC
14- Pascale GALERNE	14- Pierre-Emmanuel FAUJOUR
15- Laurence MAHE	15- Benjamin LUCO
16- Joël LEBORGNE	

Avez-vous des observations ?

(Aucune observation.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Délibération DB-187-2026 : Commission de délégation de service public eau et assainissement - Règlement intérieur

M. BRIEND

Par délibération en date du 5 juin 2025, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est prononcée pour la reconduction des contrats de délégation de service public d'eau et d'assainissement collectif selon les 3 lots géographiques existants, à compter du 1^{er} janvier 2028.

Les trois lots de la délégation de service public sont répartis comme suit :

- Le secteur Nord pour les communes de Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Plourhan, Lantic et Binic / Étables-sur-Mer ;
- Le secteur Est pour les communes de Trégueux, Langueux, Yffiniac, Hillion et Plédran ;
- Le secteur Sud pour les communes de Plaintel, Saint-Gildas, Le Foeil, Quintin, Plaine-Haute, Saint-Brandan, Lanfains, Le Vieux Bourg, La Harmoye, Saint-Bihy, Le Bodéo et Le Leslay.

Il s'agit d'approuver le règlement intérieur de la commission.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-187-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-188-2026 : Politique de l'économie - Subventions 2026

M. BONNOT

Cette délibération concerne les subventions 2026 des structures de développement économique et d'accompagnement des entreprises, hors agriculture.

Pour information, si ces subventions arrivent maintenant et non pas en février, c'est parce qu'un rapport d'activité était demandé – rapport d'activité qui ne pouvait être transmis par les structures concernées en février, mais qui l'ont été depuis. Cela explique que nous votions les subventions maintenant.

On a au total 12 lignes des structures d'accompagnement de porteurs de projets, que ce soit avant immatriculation, comme BGE, que ce soit les DIE, Initiative Armor, France Active, etc., c'est-à-dire un ensemble de structures d'accompagnement des entreprises avant, pendant le projet, pour des entrepreneurs de toute nature, que ce soit pour des nouvelles entreprises, pour des reprises d'entreprises, mais également quelques événements qui ont pu être organisés, comme l'Open de l'international de BCI, l'Association des meilleurs ouvriers de France pour la commune de Plaintel, mais également pour soutenir l'Association des magistrats du tribunal des activités économiques de Saint-Brieuc.

- BGE Côte d'Armor est une structure d'accompagnement des porteurs de projets avant immatriculation, donc vraiment au stade initial du portage de projet. Nous proposons 15 000 €.

- Avant-Première et Bati Première sont deux structures qui accompagnent des entrepreneurs tout en sécurisant leur emploi sur un format de type salarié (Bati Première spécifiquement sur les métiers du BTP).
- L'ADIE est une structure d'accompagnement qui permet une sorte de droit à l'oubli financier, puisque c'est une structure qui accompagne notamment les personnes en interdit bancaire ou les personnes en situation de précarité pour les aider sur des projets à petits montants qui ne peuvent souvent être couverts par un emprunt bancaire traditionnel. C'est notamment intéressant sur l'entrepreneuriat féminin et l'entrepreneuriat dans les QPV. Nous proposons 10 000 €.
- Des structures comme Initiative Armor et Réseau Entreprendre Bretagne ne sont plus à présenter. Elles proposent des prêts d'honneur pour la création et la reprise d'entreprises pour renforcer les fonds propres des entreprises locales. Et quel bonheur d'avoir des structures comme cela ! On propose 90 500 € pour Initiative Armor et 7 000 € pour Réseau Entreprendre.
- France Active Bretagne propose, non plus seulement une offre de prêts d'honneur pour renforcer les fonds propres, mais aussi une offre de garantie bancaire et des conseils de stratégie pour les financements d'entreprises. France Active Bretagne accompagne notamment les porteurs de projets qui sont en situation de handicap ou en situation de précarité, créateurs ou repreneurs d'entreprises. France Active est une structure très mature, qui a un engagement très fort pour certains publics porteurs de projets sur notre territoire, raison pour laquelle nous augmentons la subvention par rapport à l'année précédente, cette dernière passant à 11 000 €.
- Pour ESS Armor sur l'économie sociale et solidaire, nous proposons 28 000 €.
- Pour l'organisation de l'Open de l'international qui a réuni plus de 800 chefs d'entreprises bretons à Saint-Brieuc il y a maintenant quelques jours, nous proposons 5 000 €.
- Pour l'Association des meilleurs ouvriers de France : 500 €.
- Pour la commune de Plaintel : 2 000 €.
- Pour soutenir l'Association des magistrats du tribunal des activités économiques de Saint-Brieuc : 1 000 €.

M. ALLENO

On parle de France Active. La subvention est passée de 5 000 à 11 000 €. Pourquoi a-t-elle doublé ?

M. BONNOT

France Active est une association qui était déjà là auparavant, mais nature de création ou de reprise d'entreprises qui n'est pas forcément dans le champ des autres structures qui sont accompagnées. Par ailleurs, au regard du dialogue et des projets qui sont portés, on propose cette augmentation en lien avec les services de développement économique parce que c'est une structure qui est très prometteuse et en même temps très mature financièrement.

M. ALLENO

Qu'elle soit mature, pas de souci, mais en termes d'actions, ça veut dire qu'en les aidant davantage, on estime que leur rayonnement sur le territoire va être supérieur ?

M. BONNOT

C'est ça, on va renforcer leur action sur le territoire.

M. BEUZIT

Vous voyez apparaître ESS Armor, c'est un nouveau terme qui est lié au nouveau découpage des pôles de l'économie sociale et solidaire en région Bretagne. On avait plutôt l'habitude de connaître, dans cette enceinte, pour ceux qui étaient déjà élus, le pôle RICH'ESS, qui était le pôle de l'économie sociale et solidaire du pays de Saint-Brieuc. Donc, la nouvelle dénomination et le nouveau découpage, c'est ESS Armor. Toutes les subventions, à part France Active, étaient à hauteur des subventions de l'année précédente. La seule qui apparaîtrait comme une baisse de subvention, c'est celle en direction de RICH'ESS. C'est une précision pour que ça n'apparaisse pas comme un recul de l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire. RICH'ESS est un pôle avec lequel on travaille énormément depuis des années et un partenaire fiable. Là, il s'agit d'une partie subvention. RICH'ESS travaille aussi avec nous sur un certain nombre de prestations. Il est d'ores et déjà prévu une sollicitation sur une prestation à hauteur de 4 000 € sur l'exercice en cours. Si vous ajoutez les 4 000 € aux 28 000 € de subvention, on serait sur une participation de l'Agglomération à hauteur de l'accompagnement de l'année dernière.

M. BRIEND

Merci pour ces précisions, Bruno.

Avez-vous d'autres observations ?

(Aucune.)

Nous allons voter 186 000 € que nous allons injecter dans l'économie.
C'est pour ça que je vous encourage à voter cette délibération et l'ensemble des subventions pour ces organismes.

(Monsieur BELARBI ne peut pas prendre part au vote.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-188-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-189-2026 : Covoiturage - Convention d'objectifs partagés avec l'association Ehop

M. CROGUENNEC

Il s'agit d'une action dans le cadre du PDU adopté en 2019 pour 10 ans. Il devrait être réactualisé l'année prochaine et s'appeler Plan des Déplacements et Mobilités (PDM).

Dans ce PDU, une convention était passée avec Ehop pour développer notamment le covoiturage, avec deux actions :

- Aménager des aires de covoiturage.
- Valoriser les plateformes au travers de communications.

Pour cela, nous avons passé une convention avec l'association Ehop, laquelle a été valable en 2022, 2023, 2024 et 2025. Ehop a mené des actions de sensibilisation auprès de tous les partenaires, en particulier des salariés (public et privé), des étudiants, des demandeurs d'emploi.

A titre d'exemple, dans le bilan 2025, il y a eu :

- 4 webinaires.
- Plusieurs newsletters.
- Une cartographie des potentiels de covoiturage.
- Une campagne de communication en direction des communes volontaires.
- Des animations sur les communes de Plérin, Pordic, Etables sur Mer.

Il faut aussi savoir qu'en parallèle, le syndicat régional Bretagne Mobilités anime actuellement un réseau d'EPCI pour construire une feuille de route et développer le covoiturage. L'un des objectifs est notamment d'améliorer le taux de remplissage des véhicules qui était de 1,17 en 2020. Nous avons pour objectif de passer à 1,4. L'objectif est de réduire l'usage de la voiture sur le territoire.

Il vous est proposé de reconduire la convention Ehop pour une année, renouvelable, à budget constant (14 000 €).

M. ALLENO

On parle du covoiturage et du projet Ehop. Le CIAS avait travaillé avec Atchoum. Qu'en est-il pour l'Agglomération ?

Des actions complémentaires sont-elles prévues, en plus du travail état d'esprit avec Atchoum.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_204_2026-DE

M. CROGUENNEC

On a effectivement évoqué, avec les services, une possibilité avec Atchoum qui a aujourd'hui des conventions sur certaines communes. L'idée est à l'étude pour l'étendre à d'autres territoires. Cependant, des réserves nous sont apparues. C'est en cours de réflexion.

M. BRIEND

Quelques communes ici ont souscrit avec Atchoum effectivement.

M. ALLENO

Cela veut dire qu'on va étudier et voir si on est en capacité de proposer une collaboration avec Atchoum ?

M. CROGUENNEC

Oui, c'est l'une des possibilités. Cela fonctionne sur certaines communes. Cela pourrait être étendu. Il faut faire un bilan des expérimentations.

M. BEUZIT

À Ploufragan, on est inscrit dans le dispositif Atchoum. Sylvie nous a sollicités. Nous sommes preneurs de cette réflexion. Jusqu'à présent, ce dispositif était financé sur un appel à projets. C'est la CARSAT qui finance la prise en charge de l'inscription à la plateforme pour les communes. Le droit d'entrée est calculé au nombre d'habitants et peut être assez conséquent.

Cet accompagnement de la CARSAT arrive bientôt à son terme. Est-ce qu'on y réfléchit ensemble pour voir comment faire ? Il s'agit malgré tout de mobilité, donc l'Agglomération est-elle partie prenante, avant que les communes ne se positionnent pour continuer pour certaines ou entrer dans le dispositif pour d'autres ? C'est un véritable enjeu. Là où cela a été mis en place, cela fonctionne très bien. C'est vraiment du voyage solidaire pour des personnes qui n'ont pas forcément d'autres solutions. Cependant, cela aurait quand même un coût non négligeable si les communes devaient prendre en charge le droit d'inscription tel qu'il existe aujourd'hui.

Mme GUIGNARD

Sur le dispositif Atchoum, des communes étaient effectivement en expérimentation avec un financement par la Carsat qui s'arrête, comme tu viens de le dire, Bruno, au 31 décembre 2026. J'ai initié une rencontre au mois de septembre sur les communes concernées, pour justement qu'on arrive à s'entendre, car je suis convaincue que ça donne satisfaction.

Il y a un delta de 14 000 € par an. On est 9 communes, je crois. On devrait arriver à réfléchir, en tout cas au mois de septembre, collectivement.

Moi, ce que je peux proposer, à toutes les communes qui le souhaitent, de se joindre à nous, pour, pourquoi pas, élargir cette offre à leur commune respective.

Cette réunion aura lieu début septembre. Un lundi, je crois.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_204_2026-DE

Mme PERICHON

Il n'y a pas qu'Atchoum et Ehop. Il y a aussi d'autres prestataires. Cette rencontre en septembre sera justement l'occasion de mettre tout ça en commun et de voir comment travailler ensemble.

Sur certaines zones moins desservies, il y a peut-être d'autres prestataires à envisager.

Mme GUIGNARD

Je peux proposer de maintenir cette réunion début septembre. À ce moment-là, on fera une réunion spécifique pour étendre, pour ceux qui le souhaitent, en concertation avec Bernard, les dispositifs à d'autres partenaires et surtout pour d'autres communes.

Le 8 ou 9 septembre, nous allons nous réunir entre les communes qui déjà étaient sous expérimentation avec la Carsat, dans un premier temps.

M. BRIEND

On a régulièrement des chiffres et des synthèses qui nous tombent, donc on fera très facilement cette réunion pour ensuite en échanger.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-189-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-190-2026 : Association Vélo Utile - Subvention 2026

M. CROGUENNEC

Il s'agit d'une convention avec Velo Utile qui revient tous les ans, vu que la onzième édition du challenge des mobilités a lieu au mois de mai, du 18 au 24 mai cette année. Ça vise à promouvoir le vélo pour les trajets domicile-travail, école, auprès des entreprises, des administrations, des écoles. Le dispositif inclut l'évaluation des résultats, des animations et un événement de clôture qui est aussi médiatisé avec remise des lots, avec un public cible qui comprend beaucoup d'actifs.

Beaucoup d'entreprises, de collèges, de collectivités, de comités de quartier, d'associations participent alors qu'ils utilisent la voiture en priorité le reste de l'année. Cela permet de donner un coup de projecteur sur la pratique du vélo et sur les autres mobilités. Il y a un prix pour les kilomètres parcourus en vélo, mais également un prix pour les kilomètres en covoiturage, vélo, piétons et transports en commun.

Ce challenge a du succès. Il augmente chaque année en termes de participation, que ce soit en structures ou en nombre de participants.

Cette année, comme l'an dernier, on propose d'octroyer une subvention de 2 550 €. La demande était de 3 000 €, mais nous l'avons maintenue au niveau de 2025.

M. BRIEND

On peut aussi féliciter nos agents de l'Agglomération et peut-être certains élus qui ont participé à Vélo au Boulot.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-190-2026 est adoptée à l'unanimité.

M. CROGUENNEC

Ce dispositif existe depuis 2021, en partenariat avec l'USEP en particulier. Il a été reconduit tous les ans. Il consiste à former les scolaires des classes de CM1 et CM2 (16 heures par classe).

L'objectif est de les former à la circulation à vélo : pédaler, circuler, rouler.

119 classes ont déjà été formées, soit environ 20 par an.

Le coût est de 2 300 € par classe, financé à 50 % par l'Agglomération et à 50 % par la commune.

Nous vous proposons de renouveler, pour 2026/2028, en visant toujours 24 classes par an, avec un budget annuel de 13 800 € pour l'Agglomération, budget identique à 2025.

M. FAVRAIS

Nous voterons naturellement cette délibération qui répond effectivement à plusieurs enjeux majeurs de notre territoire. Je souhaite saluer le travail remarquable réalisé par l'USEP des Côtes d'Armor. Nous avons eu l'occasion de le voir également au sein de la ville de Saint-Brieuc. Depuis plusieurs années, ces équipes interviennent avec professionnalisme et pédagogie auprès des élèves. Près de 3 000 enfants ont été formés depuis 2021. Ce n'est pas rien. Ce résultat repose sur l'engagement des éducateurs et des bénévoles qui transmettent bien plus qu'une technique : des valeurs de responsabilité, de citoyenneté, et de respect.

Au-delà des débats parfois caricaturaux opposant voitures et vélos, cyclistes et conducteurs, cette délibération nous rassemble autour d'un objectif simple : permettre aux enfants d'apprendre à circuler à vélo en toute sécurité. Apprendre à rouler à vélo en sécurité, c'est acquérir de l'autonomie, connaître les règles de circulation et prévenir les accidents. C'est aussi un levier essentiel de transition écologique en donnant, dès le plus jeune âge, les compétences nécessaires pour faire du vélo un mode de déplacement naturel. C'est enfin une politique de santé publique, en favorisant l'activité physique et en luttant contre la sédentarité.

Nous saluons également le fait que ce dispositif soit proposé à toutes les écoles du territoire, publiques, comme privées. Cette égalité d'accès est essentielle.

Bien sûr, l'éducation doit aller de pair avec des aménagements cyclables sûrs et continus. C'est en conjuguant ces efforts que nous construirons une véritable culture du vélo sur notre territoire. Parce qu'elle investit dans la sécurité de nos enfants, dans leur autonomie, dans leur santé et les mobilités de demain, cette délibération va dans la bonne direction et nous la voterons avec conviction.

M. BRIEND

Je pense que beaucoup ici voteront cette délibération avec conviction.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-191-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-192-2026 : prolongation de l'expérimentation du transport à la demande DOMITUB

M. CROGUENNEC

DOMITUB est un transport à la demande, en porte à porte, ouvert aux seniors de 70 ans et plus sur les 15 communes du sud de l'Agglomération. Un accord a été acté au moment de l'intégration de la communauté de communes de Quintin dans l'Agglomération.

C'est expérimenté depuis 2019 et renouvelé annuellement.

Cela complète une offre de transport dans des zones moins desservies par les lignes régulières.

Aujourd'hui, Domitub est un peu victime de son succès. Les chiffres progressent d'année en année. Au niveau des services et avec Hugues LESAGE, vice-président mobilités, nous envisageons de réfléchir, dans l'année à venir, à l'avenir de ce service. Une étude plus globale est en cours d'actualisation, en lien avec tous les services de mobilité (bus, transport à la demande, intermodalité, modes alternatifs). C'est dans ce cadre que l'on a aussi évoqué Atchoum. Nous proposons au Conseil d'Agglomération de réfléchir, dans l'année à venir. Dans l'attente de cette étude prospective, il est proposé aujourd'hui de poursuivre l'expérimentation Domitub dans sa configuration actuelle, pour une durée d'un an. On s'était aussi posé la question de renouveler pour trois ans, afin de ne pas revenir tous les ans devant vous. Cependant, il nous a semblé préférable, avec Hugues LESAGE, de renouveler pour un an et de mener une réflexion en parallèle, afin de vous proposer des évolutions futures avec une vision globale et partagée de l'offre de transport sur le territoire prenant en compte tous les modes de transport.

M. PETRA

Il serait bien d'avoir les résultats par commune pour voir le nombre de personnes empruntant ces services.

M. CROGUENNEC

Ce service existe dans 15 communes.

La progression est indiscutable.

Proxitub existe aussi, sur réservation pour tous, sur l'ensemble des 32 communes.

Mobitub est le service de transport en porte à porte proposé sur les 32 communes, mais qui est réservé aux personnes à mobilité réduite.

Ces trois dispositifs sont plus ou moins bien connus. Les scolaires se sont bien approprié Proxitub, par exemple. Par contre, les personnes plus âgées ont des difficultés par rapport aux réservations, en particulier sur Internet. On pense que Domitub est une solution de facilité pour certains qui pourraient davantage utiliser Proxitub.

Cela mérite une réflexion sur la communication vis-à-vis des habitants pour qu'ils utilisent davantage un autre dispositif moins coûteux pour la collectivité. Cela fera partie de l'étude que l'on souhaite mener dans les 12 mois à venir.

M. ALLENO

Je rappelle que le dispositif concernait Quintin Com, mais aussi Cap4. À l'origine, c'était un projet trans-com que nous avons porté sur notre territoire. L'idée était de pouvoir se déplacer d'une collectivité à l'autre. On avait travaillé avec Moncontour, le secteur de Quintin et le secteur de P4. C'est l'origine de ce projet. C'est très utilisé sur notre territoire. Nous sommes effectivement victimes de notre succès. Il faudrait peut-être retravailler les règles, mais c'est un dispositif très utile qu'utilisent les habitants. Nous souhaitons bien évidemment qu'il soit maintenu.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-192-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-193-2026 : Déchèteries de Saint-Brieuc Armor Agglomération-Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur des déchèteries et l'optimisation du fonctionnement

M. SERANDOUR

Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire de 32 communes regroupant plus de 153 000 habitants.

Le réseau communautaire est aujourd'hui composé de six déchèteries, d'une plateforme de déchets verts et d'un comptoir du réemploi. Ces équipements représentent un maillon essentiel du service public de gestion des déchets puisqu'ils concentrent près de 55 % des tonnages collectés sur le territoire. Ce qui n'est pas le cas sur le reste de la France. La Bretagne a ses spécificités.

Toutefois, plusieurs évolutions majeures conduisent aujourd'hui la collectivité à engager une réflexion globale sur l'avenir de son réseau de déchèteries.

D'une part, plusieurs équipements sont confrontés à des problématiques de vétusté, de saturation ou de mise en conformité réglementaire.

D'autre part, les évolutions réglementaires imposent l'intégration progressive de nouvelles filières de tri, notamment dans le cadre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), ainsi que le développement des actions de réemploi et d'économie circulaire.

Par ailleurs, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé plusieurs démarches structurantes qui auront un impact direct sur le fonctionnement des déchèteries : mise en œuvre de la tarification incitative à l'horizon 2027, déploiement du contrôle d'accès, élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), développement de la gestion de proximité des biodéchets et l'engagement de la collectivité vers un territoire économe en ressource (TER).

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de définir une stratégie globale permettant d'adapter l'offre de service aux besoins des usagers, d'optimiser les coûts de fonctionnement, d'anticiper les investissements futurs et de garantir la cohérence des projets avec les ambitions environnementales et financières de la collectivité.

L'étude confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage aura pour objet :

- De réaliser un diagnostic technique, organisationnel, réglementaire et économique du réseau existant ;
- D'évaluer l'adéquation du maillage territorial, des conditions d'accès, des horaires d'ouverture et des services proposés aux besoins du territoire ;
- D'analyser les projets en cours et les opportunités de mutualisation avec les collectivités voisines ;
- D'étudier la place du réemploi, de l'économie circulaire et des nouvelles filières de valorisation dans l'organisation future du service ;

- D'élaborer plusieurs scénarios prospectifs d'évolution du réseau ;
- De définir un schéma directeur des déchetteries et services associés à l'horizon de quinze ans.

L'étude se déroulera selon les trois phases suivantes :

- Phase 1 : diagnostic, comprenant l'audit technique, organisationnel et économique du réseau de déchetteries, des partenariats et des projets en cours ;
- Phase 2 : élaboration de scénarios prospectifs, permettant de comparer plusieurs hypothèses d'évolution du service à moyen et long terme ;
- Phase 3 : approfondissement du scénario retenu et élaboration du schéma directeur, aboutissant à une feuille de route opérationnelle et financière à l'horizon de quinze ans.

Cette étude devra aboutir à une feuille de route opérationnelle permettant d'identifier les investissements à réaliser, leur planification dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ainsi que les évolutions organisationnelles nécessaires pour la période 2026-2032 et au-delà.

La durée prévisionnelle de réalisation de cette étude est estimée à douze mois à compter de sa notification.

J'ajoute que la valorisation des déchets en apports déchetterie est aujourd'hui notre préoccupation première.

Nos déchetteries, construites il y a plusieurs décennies, ne répondent plus aux exigences en matière d'optimisation et de valorisation des déchets telles que préconisées.

À ce jour, certains déchets partent à l'enfouissement ou à l'incinération, alors que nous avons la possibilité de les valoriser.

Nous avons la chance de pouvoir disposer de l'usine Génériss et d'un centre de tri performant, d'une seconde usine à proximité, en l'occurrence de Ti Valo, pour aller encore plus loin par du sur-tri, portant ainsi au maximum la valorisation de nos déchets.

Ceci devrait nous permettre de contenir les contributions de nos concitoyens.

J'ajouterai malgré tout que nous sommes déjà le département classé parmi les meilleurs trieurs de France, hors déchets verts, particularité bretonne. Mais nous pouvons encore aller plus loin.

Il est quand même important de savoir que ce travail a aussi un rebondissement financier bénéfique aux collectivités, puisqu'en 2025, plus de 8 millions d'euros seront reversés aux collectivités, c'est-à-dire aux quatre EPCI qui font partie de Kerval.

En l'occurrence, les reventes matière à hauteur de 82 % et les aides CITEO. Ça n'est quand même pas négligeable et ça permettra d'éviter que la facture n'augmente trop vite.

M. RAULT

J'espère que les élus et les collectivités seront associés à cette étude, de façon à faire remonter tous les problèmes que l'on peut avoir, que ce soit en collecte ou en déchetterie.

M. SERANDOUR

Bien évidemment, un comité de pilotage sera mis en place pour cette étude. C'est un investissement important. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je pense qu'un jour, la commune de Trégueux sera peut-être concernée. Cela devrait arriver sans tarder. Bien évidemment, cela ne se fait pas comme ça, sans concertation. De grands dossiers comme celui-ci méritent une bonne réflexion et un objectif partagé par tout le monde.

C'est un sujet important pour tout le monde et pour l'Agglomération. L'idée est que chacun puisse s'exprimer sur le sujet, sur les habitudes de nos administrés, afin d'apporter une réponse adéquate.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-193-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-194-2026 : délégation des aides à la pierre - Signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence et de l'avenant n° 1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

Mme GUIGNARD

Ces avenants sont obligatoires. Ils nous permettent de fixer les objectifs de l'année et d'obtenir les enveloppes financières déléguées par l'État et l'Anah. Leur adoption est donc indispensable pour assurer la continuité de la gestion et permettre le financement des opérations sans retard.

Pour le logement social, les objectifs sont très ambitieux : 357 logements et 60 réhabilitations.

L'État mobilise 600 000 € au titre des aides à la pierre. De son côté, notre Agglomération confirme un engagement financier particulièrement important de 2 460 000 €.

C'est un choix politique fort qui traduit notre volonté de poursuivre la politique de logements sociaux sur un territoire où les besoins restent particulièrement élevés.

Pour l'habitat privé, l'objectif est d'accompagner la rénovation de 395 logements, qu'il s'agisse de lutter contre la précarité énergétique, de favoriser l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, de traiter l'habitat dégradé, d'accompagner les copropriétés.

L'enveloppe prévisionnelle des aides de l'ANAH mise à disposition de SBAA pour le parc privé est de 8 108 798 €. Parallèlement, le montant des engagements que Saint-Brieuc Armor Agglomération affecte sur son propre budget à la réalisation des objectifs 2026 de la convention s'élève à 765 250 € pour l'habitat privé.

Ces avenants traduisent l'importance de notre délégation des aides à la pierre. Ils nous donnent les moyens d'agir concrètement en faveur du logement, tant sur le parc social que sur le parc privé, au bénéfice des habitants de notre territoire.

Mme LE BOEDEC

Sur le fond, les aides sont excellentes. Elles favorisent la rénovation, notamment dans le parc privé qui en a vraiment besoin.

En lisant les chiffres, sur le parc public, je vois que seuls 14 % des logements concernent de la rénovation. Quand on connaît l'état des logements du parc public, cela me pose question. Qui a déterminé ce pourcentage ? Est-ce que c'est un objectif du bailleur ou est-ce quelque chose que nous accompagnons ?

Mme GUIGNARD

Qui décide des programmes ? On est bien sûr de la programmation 2026. Ces projets mettent du temps à sortir. Qui décide ? Les collectivités, chaque commune. Vous étiez aux commandes précédemment. Evidemment, les bailleurs ne décident pas seuls de la production ou de la réhabilitation des logements. Ils répondent aussi à une demande des collectivités.

Je rappelle que les objectifs de notre PLH concernent une production de logements, mais aussi une même production de réhabilitations. On sait que c'est de toute façon l'habitat de demain. On ne pourra plus produire autant de neuf que précédemment, en tous cas, sans aborder ce problème de la réhabilitation et de la rénovation des logements.

M. BRIEND

On voit aussi, à travers cette délibération, la forte volonté de l'Agglomération de mobiliser de l'argent sur l'habitat.

M. LE MEHAUTE

C'est effectivement un effort important.

Ce sont les communes qui vont décider, avec les bailleurs. Il est important que les logements, PLAI notamment, soient bien répartis sur l'ensemble des communes, surtout sur les communes qui n'ont pas encore atteint le seuil fixé par la loi SRU.

Il est important que notre Agglomération veille à cet équilibre entre les différentes collectivités.

Mme GUIGNARD

Effectivement, mais je rappelle que c'est une obligation. Toutes les communes SRU sont soumises à un volet quantitatif, mais aussi qualitatif comprenant 30 % de PLAI, 30 % de plus et éventuellement, le reste en PLS ou en PSL.

Les communes sont, sur chaque période triennale, évaluées par les services de l'État sur leurs objectifs de production de logements sociaux, mais aussi sur le respect des obligations que sont : 30 % de PLAI et 30 % de plus.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-194-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-195-2026 : subventions culturelles - 2nde vague 2026

M. CHASTEL

Dans le cadre de sa politique culturelle, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite apporter son soutien à des structures et associations culturelles du territoire pour la mise en œuvre d'événements et projets à vocation intercommunale, des actions d'éducation artistique et culturelle et apporter un soutien à la création artistique des compagnies du territoire.

Chaque demande de subvention fait l'objet d'une analyse.

Rappel des critères :

- L'entrée première du projet est culturelle
- Soutien au projet et non au fonctionnement
- Vocation et intérêt intercommunal du projet
- Les publics cibles et les enjeux d'accessibilité et démocratisation culturelle
- Prise en compte des lieux de diffusion et de l'adaptabilité des propositions
- Recherche de diversification financière

Il y a les collectivités, mais également d'autres sources financières.

Evènements

- Association du Festival des Chanteurs de rue et Foire St Martin – Festival des Chanteurs de rue et Foire St Martin : WE chantant, dansant et festif autour de défilés et d'expositions, illustration d'une convivialité autour des chanteurs de rue et de la chanson française. Au départ, c'était un festival d'orgue de Barbarie qui a évolué vers la chanson de rue actuelle. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 200 €.

(Monsieur CHASTEL ne peut pas prendre part au vote concernant cette association.)

- Les Heures Musicales de Binic – Festival les heures musicales de Binic et de la Baie : ce festival qui propose des œuvres célèbres du grand répertoire baroque, classique et romantique, accessibles à tout public et interprétées par des musiciens de renom international. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.
- Association Seanapse – Cadence Festival – La Cadence Festival, fusion entre Echo et la Villa Disco, est né de la volonté de créer un événement d'importance, itinérant en pleine zone urbaine, qui traite le sujet des musiques électroniques avec rigueur. Déployé pendant plusieurs années sur une journée avec la Villa Disco, en 2025 le projet est passé sur deux temps, intégrant la soirée Écho proposée dans le parking Carnot, un changement qu'il est proposé d'accompagner par une évolution de la subvention. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 €.
- Association La Soirée – Festival des Champs Son'ic : événement familial, convivial et gratuit, offrant une programmation musicale éclectique accessible à tous. Né de la collaboration entre divers acteurs culturels du Sud Goëlo, il a pour ambition de rassembler un large public et de partager la musique sous toutes ses formes. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 200 €.
- Association Folies en Baie – Festival Folies en Baie : le festival Folies en Baie, organisé tous les deux ans à Hillion, est un événement familial et intergénérationnel qui mêle musique, gastronomie, culture et patrimoine local. Héritier de la Fête de la Moule, il a évolué ces dernières années et est désormais identifié comme un festival de musique. Le festival était jusqu'en 2024 accompagné par la politique touristique sur le volet gastronomique, il a été fléché pour cette édition 2026 sur la politique culturelle au vu de son évolution qui le place désormais comme un événement musical majeur du territoire. Au regard de la dimension du festival et de son rayonnement, il est également proposé une augmentation de la subvention de 2 000 €. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 7 000 €.
- De Beaux Lendemain – Festival De Beaux Lendemain – Festival d'art et de spectacle vivant à destination de l'enfance et de la jeunesse : Théâtre, danse, musique, marionnettes, formes hybrides, exposition... Douze spectacles, 35 représentations, sont présentées dans 5 communes de l'agglomération, en lien avec des structures du territoire. Ce sont de toutes petites jauges à chaque fois dans chaque salle. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 9 000 €.
- Association Leff-toi et Slam - Slam, mon amour ! – Nouvel événement qui met à l'honneur la poésie orale, l'écriture et le partage des mots. À travers des scènes ouvertes, des performances de slameurs et des ateliers d'écriture, il invite chacun à exprimer sa créativité dans une ambiance chaleureuse et participative. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

- Association Wingrow - Wingrow Festival – Festival de musiques actuelles organisé au parc des Promenades, le Wingrow Festival est l'héritier du Nower Fest qui était soutenu par l'Agglomération d'abord par le biais de la bourse Zéphyr, puis de la politique culturelle. Cet événement propose de concerts rap, électro et techno, une ligne artistique unique sur le territoire. En parallèle, des animations gratuites et familiales en journée. L'événement met également en avant les artistes émergents et la vie culturelle du territoire. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €. Il s'agit de leur première demande.
- Association du Livre de l'Ic – Salon du livre jeunesse – Salon dédié au livre jeunesse en présence d'auteurs et d'illustrateurs, il a lieu sur la commune de Lantic et déploie des actions dans plusieurs communes de l'Agglomération. Des interventions scolaires, expositions et ateliers sont organisés en parallèle du temps fort. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €. C'est la demande qui nous a été faite.
- Les Déboucheurs de Tympan – Carnavalorock 2026 : festival de musiques rock, punk, ska et alternatives qui réunit, à l'automne, artistes reconnus et talents émergents dans une ambiance festive, conviviale et résolument rock. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 400 €.
- Amicale Laïque de Ploufragan – Salon du livre jeunesse - Salon dédié au livre jeunesse réunissant auteurs, illustrateurs, éditeurs et jeunes lecteurs. À travers des rencontres, dédicaces, ateliers et animations, il encourage le goût de la lecture et la découverte de la création littéraire auprès des enfants et des familles. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.
- Le Bureau des Productions Mutualisées – Interlude – 6 Compagnies du territoire (Arenthan, La Structure, Lewis Lewis, Upperprod, Siian et Les Deux Mains Gauches) qui travaillent dans des domaines différents et complémentaires s'associent et proposent « Les Interludes », des temps de présentation des spectacles des compagnies du BPM en diffusion et/ou en cours de création. Ce projet répond à un enjeu majeur pour les compagnies face aux fortes difficultés de diffusion et la nécessité de créer des temps permettant de faire découvrir les créations des compagnies, notamment aux programmeurs·rices. L'accompagnement de ce projet par l'Agglomération vient donc soutenir cette dynamique mutualisée sur un enjeu central pour les acteurs culturels, dans ce cadre une augmentation de l'accompagnement est proposée. Avec un format en évolution, sur un temps de 3 jours, le BPM souhaite également toucher plus fortement le grand public, de travailler avec d'autres lieux. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Création :

Cie Anatole – Rendez-vous avec Henri – Création en trio vocal féminin autour du répertoire d'Henri Salvador accompagné au piano. Reprise de 11 à 15 chansons, arrangements par Myriam Kerardy qui fait également partie du trio vocal. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €. Le montant est différent chaque année, car la création est nouvelle chaque année

Cie Les 2 Mains Gauches – « Plöf » – Nouvelle version spécifiquement adaptée pour une diffusion en espace public, du spectacle créé en 2025, de théâtre burlesque où deux figures clownesques diamétralement opposées s'accordent et se complètent, emportant le spectateur dans un monde poétique et absurde. Cette demande sur une re-crédation illustre la réalité des nécessités d'adaptation auxquelles doivent faire face les compagnies pour maximiser les possibilités de diffusion dans un contexte particulièrement complexe.

En retravaillant leur création sur une version plus légère, la Compagnie souhaite ouvrir les possibilités de diffusion à des communes qui ne sont pas dotées d'espaces spécifiques ou en allant au-devant des publics, le projet multiplie les occasions de rencontre avec les habitants de l'agglomération et ouvre plus largement l'accès à une création déjà éprouvée en salle. La version rue / hors les murs de « Plöf » permet en outre de toucher des publics qui ne fréquentent pas ou très peu les salles de spectacle : habitants de quartiers éloignés des équipements culturels, publics rencontrés lors d'événements de territoire. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Actions EAC / Médiations / Stages

- Cie L'Entente Cordiale – Temps fort de la Compagnie sur le territoire – Temps de présence de la compagnie sur l'agglomération : un temps de découverte de deux propositions artistiques, un temps d'inter connaissances avec pour objectifs de faire découvrir ce travail artistique à un cœur de cible : le réseau des médiathèques de l'agglomération, aux acteurs culturels intercommunaux, à un public de lycéens et d'étudiants de l'Agglomération. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.
- Cie La Structure – « Numéro 28 » – La création de Numéro 28 est issue de résidences en milieu scolaire, il s'agit d'une petite forme qui a vocation à tourner dans les établissements scolaires. Le spectacle est systématiquement accompagné par un temps d'échange avec les élèves. La proposition est d'explorer la notion de Justice et de s'intéresser à son institution, son fonctionnement, les individus qui la composent. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €. La création change également chaque année.
- Ville de Langueux – Le Grand Pré – Projet EAC « Habiter l'incertitude » - Le Grand Pré travaille, pour la saison 2026/2027, sur un parcours EAC intégrant les trois artistes associés de la saison : Nathalie Tarlet (Clown), Antonin Chédiny (danse) et Mikis Papazof (bodypercussion). Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 €. Les 500 € supplémentaires s'expliquent car un important travail a été fait sur un public en situation d'éloignement ou empêché.

M. ALLENO

Tu as parlé tout à l'heure de certaines augmentations.

On avait noté, sur Hillion, une augmentation de 2 000 €. C'est en lien avec la nouvelle organisation ?

M. CHASTEL

Sur Folies en Baie, nous avons estimé que le festival était en plein essor. Il touche un public de plus en plus nombreux, avec une programmation très forte. Il rayonne réellement dans le territoire. Nous avons donc estimé que ces 2 000 € étaient tout à fait légitimes.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-195-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-196-2026 : Schéma Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dans les Côtes d'Armor-2026-2028

M. LE MEHAUTE

La lutte et la prévention des violences sexistes et sexuelles sont des enjeux et objectifs présentés comme primordiaux dans le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Tous et toutes égaux » 2023-2027 et la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2026-2030.

Le Schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dans les Côtes d'Armor 2026-2028 s'inscrit dans la suite du précédent, pour la période 2021-2024.

Le précédent schéma départemental 2021-2024 a permis :

- La mise en place du conseil départemental de prévention de la délinquance comme instance de suivi.
- La mise en œuvre du parcours de sortie de prostitution avec l'Amicale du Nid.
- Le renforcement de la présence d'intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (actuellement 5 postes dans le département). Cela permet notamment la présence d'un travailleur social au sein des commissariats et gendarmeries. Cela permet notamment aux femmes de s'exprimer beaucoup plus librement. La plupart du temps, ce sont des assistantes sociales qui sont présentes. La France a beaucoup de retard sur le sujet.
- La création du centre de prise en charge des auteurs de violences (CPCA) porté par l'ADAJ.

Le schéma départemental 2026-2028 a été élaboré en 2025, avec plus de 100 partenaires institutionnels et associatifs réunis lors d'ateliers ; chacun sur une thématique du schéma.

Le schéma départemental est donc structuré autour de 4 axes :

- Axe 1 : éducation à l'égalité et prévention des violences
- Axe 2 : protection et accompagnement des victimes
- Axe 3 : prise en charge des auteurs de violences
- Axe 4 : protection de l'enfant victime.

Il vous est demandé de prendre acte de la signature de ce schéma dont le suivi est assuré au sein du Conseil Départemental et présidé par le Préfet des Côtes d'Armor.

(Madame TREISSAC ne prend pas part au vote.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-196-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-197-2026 : Service commun "ALSH et activités des adolescents" : Participation 2026 au fonctionnement de la MJC de Quintin

Mme REIGNER

Ce service a été créé le 1^{er} janvier 2019, suite à la fusion des intercommunalités à l'origine de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Aujourd'hui, 11 communes du sud du territoire sont adhérentes et les habitants de ces communes peuvent ainsi bénéficier des accueils de loisir de 3 à 11 ans et des activités proposées aux adolescents par la MJC de Quintin.

Chaque année, la MJC du Pays de Quintin détermine le besoin de financement résiduel de ses activités et sollicite l'Agglomération en tant que porteur du service commun pour la participation financière.

Pour l'année 2026, la MJC, en accord avec les communes membres, qui en ont échangé lors du COPIL du 10 juin 2026, a estimé son besoin de financement à 160 000 € maximum.

Cette participation va être versée par acomptes successifs, les deux premiers très rapidement, car nous avons déjà reçu le résultat 2025.

Le service commun Saint-Brieuc Armor Agglomération va solliciter le remboursement de ces dépenses auprès des communes membres selon les critères de répartition établis : nombre d'habitants et nombre d'heures d'accueil réalisé pour leurs habitants respectifs.

Je vous remercie de bien vouloir approuver le versement de la participation financière 2026 de 160 000 € maximum à la MJC du Pays de Quintin afin d'assurer les activités de loisir pour les enfants et adolescents des 11 communes adhérentes.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-197-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-198-2026 : Projet Territorial de Santé : convention de partenariat avec Air Breizh et le Centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier pour la surveillance des pollens

M. SIMELIERE

Le versement d'une subvention de 3 000 € du fait de l'augmentation des pollens.

La convention avec Air Breizh.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-198-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-199-2026 : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)- Avis de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur la modification n°2

M. SIMELIERE

Le SRADDET avait été adopté par le Conseil régional en décembre 2020, approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021.

On rappelle les grands objectifs :

- Les objectifs énergétiques et climatiques,
- La prévention et la gestion des déchets,
- La lutte contre l'artificialisation des sols,
- La biodiversité.

Nous émettons un certain nombre de recommandations :

Energie et climat

On demande à la Région un accompagnement opérationnel et financier sur les objectifs.

Déchets

On alerte la Région pour faire en sorte que ne disparaissent pas les sites territoriaux pour des concentrations vers de grands sites, au détriment d'un maillage territorial, avec des conséquences en matière de prolongation des flux routiers et émissions de gaz à effet de serre.

Lutte contre l'artificialisation des sols projets d'envergure régionale

On insiste sur la concertation concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et les projets d'envergure régionale.

On rappelle qu'on souhaiterait que soit réétudiée l'inscription du projet de finalisation du contournement sud dans la future liste des plans Etat-Région.

M. BRIEND

C'est un sujet très important sur lequel nous travaillons un peu dans l'urgence. Nous avons sollicité le Président de Région que j'ai pu rencontrer hier.

On vous demande de faire confiance à cette modification n°2 qui est très importante.

Nous devons avancer tous ensemble sur le sujet.

Mme LE BOEDEC

Une explication de vote me concernant : si, pour l'essentiel, je partage les mesures du SRADDET et les commentaires de l'Agglomération, je vais adopter la position que j'ai depuis que je suis élue concernant la rocade, donc je m'abstiendrai.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-199-2026 est adoptée (1 abstention).

Délibération DB-200-2026 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal : modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1

M. SIMELIERE

Nous avons eu l'occasion de présenter cette délibération dans le cadre de réunions territorialisées : Langueux, Binic Etables sur Mer et Plaintel. Nous avons pu rencontrer les maires et les adjoints chargés de l'urbanisme.

Cette modification n°1 simplifiée consiste juste à corriger des erreurs matérielles (délimitations, dénominations de zones, prescriptions graphiques, etc.) et des coquilles insérées par inadvertance dans le PLUi appelant une simple rectification ou clarification rédactionnelle.

Il faut d'ailleurs remercier les instructeurs et instructrices qui nous ont fait un certain nombre de retours permettant ces corrections.

Pour rappel, ce sont des pièces avec le règlement graphique, le règlement écrit, les orientations d'aménagement et de programmation des OAP, les rapports de présentation.

Les communes ont reçu un premier courrier pour leur demander d'étudier cette modification simplifiée, avec une délibération si possible avant fin septembre, afin que l'on puisse ensuite mettre à disposition du public cette modification simplifiée dans 3 communes.

L'objectif serait de faire le vote en fin d'année avec cette modification simplifiée.

On a déjà rencontré les PTA (personnes publiques associées) qui nous ont donné un avis oral. Il semble qu'il n'y aurait pas de commentaires.

Une fois que nous aurons voté rapidement cette modification simplifiée, l'objectif sera d'engager, de façon parallèle, la modification n°1 dans le cadre du PLUi. Comme je l'ai dit à la plupart d'entre vous, il va falloir travailler, prendre vos cahiers et nous faire un retour sur vos modifications. Nous engagerons la modification n°1 PLUi en janvier 2027, pour, si possible, un vote mi-2028.

M. BRIEND

Cette modification prouve que le PLUi est un document vivant. On peut féliciter l'ensemble des agents et élus qui ont su voter ce PLUi à l'époque. Je pense à Joël qui a travaillé énormément sur le sujet.

Il s'agit simplement de faire une modification simplifiée avant d'aller un peu dans le dur. On a chacun, dans nos communes, des traits à corriger ou des demandes particulières. C'est en tout cas un premier pas vers une modification un peu plus en profondeur.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-200-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-201-2026 : Site Patrimonial Remarquable de Quintin : modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

M. SIMELIERE

C'est une délibération plutôt technique. On revient sur la composition de la commission locale.

Normalement, vous avez la liste :

Membres de droit :

- Le Président de la commission ;
- Le maire concerné par un site patrimonial remarquable : M. Olivier CHASTEL.
- Le préfet (ou son représentant) ;
- Le directeur régional des affaires culturelles (ou son représentant) ;
- L'Architecte des Bâtiments de France (ou son représentant) ;

Un maximum de quinze membres nommés, dont :

- Un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou, le cas échéant, désignés en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent :
 - Titulaires : Thierry SIMELIERE, Catherine PERICHON, Pascal PRIDO, Christian JOLLY, David TOLLEMER.
 - Suppléants : Michel LE DUAULT, Sylvie GUIGNARD, Carine MEROT, Christian RANNO, Olivier MEROT
- Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
 - La présidente de l'association « Tours et détours du Pays de Quintin » / suppléant : le ou la secrétaire de l'association ;
 - Le président des Petites cités de caractère de Bretagne / suppléant : un membre du bureau de l'association ;
 - Le président de l'association Tiez Breiz / suppléant : un membre du bureau de l'association ;
 - Le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine / suppléant : le délégué régional de la Fondation du Patrimoine.
- Un tiers de personnalités qualifiées.
 - Mme Pauline RUEN (conseillère déléguée à la préservation et valorisation des patrimoines, mairie de Quintin) / Suppléant : M. Emmanuel THERIN (adjoint développement durable, urbanisme et aménagement / mairie de Quintin)
 - Mme Valérie JEGO (Responsable Urbanisme de la mairie de Quintin) / Suppléant : M. Cyril LE BELLEGO (DGS de la mairie de Quintin)
 - M. François DE BAGNEUX, propriétaire-gestionnaire du château de Quintin et son suppléant

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-201-2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération DB-202-2026 : Tarif 2025 de vente de chaleur - réseau de chaleur de Brézillet

M. LABBE

Il s'agit d'une hausse de tarifs concernant le réseau de chaleur de Brézillet.

Ce réseau de chaleur – qui date de 2015 – a connu des surconsommations de gaz, conjuguées à un maintien des tarifs de gaz élevés. Cela a eu des répercussions sur l'équilibre du budget du SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Le budget doit être à l'équilibre.

Nous devons également remplacer les chaudières gaz. Lorsque le réseau de chaleur a été réalisé en 2015, les élus de l'époque avaient décidé de conserver les chaudières gaz en complément des chaudières bois de ce réseau de chaleur. Ces chaudières gaz ont 26 ans. Il est temps de les remplacer.

- La hausse du prix du gaz :
- Le changement de matériel de gaz ;

- Les quelques incidents que nous avons eus cette année sur les chaufferies bois qui nous ont demandé davantage de consommation de gaz ;

nous imposent, pour être à l'équilibre, d'augmenter légèrement le tarif et de passer de 45 à 54 € HT/MWh pour la première partie du prix et de 42,3 à 44,4 € HT/kW pour la deuxième partie.

Nous restons, au global, inférieurs au prix que l'on paierait si l'on était tout au gaz.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération DB-202-2026 est adoptée à l'unanimité.

M. BRIEND

Je remercie les services et les élus pour la préparation de ce Conseil d'Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Le Président

Stéphane BRIEND